VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Vœu c)

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN - FRONT DE GAUCHE SUR LA SITUATION DES JEUNES MINEURS ISOLES

Louis COUSTES, Jean-Luc BLANC, Fabienne MONTEL, Christiane JALICON, Edith CANDELIER, Jean-Pierre BRENAS, Géraldine BASTIEN, Jean-Pierre LAVIGNE, Nadia GUERMIT-MAFFRE (ensemble du groupe Rassemblement de la Droite et du Centre), Pascal GUITTARD, Marion CANALES et Grégory BERNARD ne prennent pas part au vote

Rapporteur : Madame Sylviane TARDIEU

Les lois de décentralisation ont donné aux départements la compétence concernant la protection et l'aide sociale à l'enfance (ASE). C'est donc sous l'autorité du Conseil Départemental que les services de l'Aide Sociale à l'Enfance exercent cette mission.

Dans le département du Puy de Dôme, les décisions des services de l'ASE conduisent à de très graves manquements dans l'accueil, la mise à l'abri, l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Ainsi, plus de 80 jeunes étrangers ne sont pas pris en charge par l'ASE dans le Puy de Dôme. Une quarantaine d'entre eux occupent depuis le mois de septembre un squat à Clermont-Ferrand. Ce squat nommé 5 étoiles à la Pardieu fait l'objet d'une mesure d'expulsion.

La responsabilité du Conseil Départemental est engagée. Il doit mettre fin à cette politique inhumaine d'exclusion des plus démunis qui bafoue les principes élémentaires des Droits de l'Homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France.

Si nous mettons en cause le Conseil départemental c'est parce qu'il lui revient d'établir la procédure d'évaluation de ces jeunes.
Mais bien évidemment, la situation est si complexe que nous ne pouvons pas exclure l'Etat de cette responsabilité. En effet, comment ces jeunes peuvent-ils faire valoir leurs droits si aucune de ces institutions ne les considèrent?
Il est urgent de mettre fin à cette situation de non droit.

En conséquence le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand demande:

- une véritable protection pour les jeunes mineurs étrangers qui arrivent seuls dans notre département.

- la scolarisation et l'accès aux soins pour tous ces jeunes

- la révision des politiques sociales du Conseil Départemental qui considère de manière très approximative l'âge de ces jeunes et les excluant de fait de l'Aide Sociale à l' Enfance

- l'ouverture d'une structure d'accueil spécifique à ce public. Structure pouvant les accueillir durant toute la procédure d'évaluation de leurs situation (équivalence d'une Centre d'Accueil et d'Orientation).

Par ailleurs, le Conseil Municipal réitère l'urgence de la tenue d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs. Table ronde que la Mairie de Clermont-Ferrand a proposé il y a déjà quelques semaines.

En attendant, ce sont les collectivités qui pallient à tous ces graves manquements.

La préfecture, le Conseil Départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale doivent jouer pleinement leurs rôles.

Chacun doit s'engager dans sa compétence et ne pas se reposer sur la collectivité que nous sommes.

DELIBERATION

Amendement proposé par Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, accepté par le groupe Communiste et Républicain – Front de Gauche, porteur du vœu.

Le vœu mis aux voix est rejeté à la majorité et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JAN 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI